

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation
sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques »
dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Stoppez l'Internet hertzien !

LETTRE OUVERTE

- A l'attention des Préfets du Gard et de la Lozère,
- des Présidents de Conseils généraux Gard et Lozère,
- du Conseil régional du Languedoc-Roussillon,
- du Président du Pays des Cévennes,
- des Maires
- Copie à la presse

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,

Vous avez accepté, dernièrement, l'installation de réseaux Internet hertziens, Wimax et/ou Wifi sur votre territoire.

Certes, il faut une téléphonie/Internet de qualité partout mais à la condition qu'elle garantisse une égalité d'accès, non au prix d'une technologie au rabais, onéreuse et au prix de la santé publique. En effet, pour l'accès Internet, **rien ne justifie l'investissement dans la technologie hertzienne** qu'il s'agisse du déploiement du Pays des Cévennes, financé notamment par le Conseil général du Gard, ou du déploiement de la Région Languedoc-Roussillon.

La Région a confié le déploiement de l'Internet hertzien à France Telecom depuis décembre 2009 et le Pays des Cévennes à l'opérateur Meshnet depuis 2008.

Faisons le point et examinons les évolutions technologiques, juridiques et sanitaires qui sont intervenues.

DU POINT DE VUE TECHNOLOGIQUE

LE DÉMENTI POUR L'INTERNET HERTZIEN SE GÉNÉRALISE

Tous les Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) sont raccordés à l'ADSL, la plupart en fibre optique. Ces Nœuds de Raccordement d'Abonnés nécessitent soit des DSLAM (NRA Zones

d'Ombre) qui réamplifient l'ADSL pour le porter plus loin, soit simplement l'augmentation du diamètre des fils en cuivre.

En outre, contrairement à l'idée reçue, **il n'existe plus de zones blanches en France** depuis la loi France Numérique 2012 qui a obligé les opérateurs à libérer l'accès Haut Débit satellitaire pour 35€/mois sans investissement, sur 100% du territoire.

Cette technologie fait de plus en plus parler d'elle avec le lancement le 26 décembre dernier **du plus gros satellite existant et totalement dédié à l'Internet Haut Débit**. Ce satellite KA-SAT offrira une connexion à **10 Mbits** sur toute parcelle du territoire Européen pour un prix équivalent à l'ADSL. Contrairement au filaire et au satellitaire, l'hertzien que vous déployez et financez actuellement, en Région comme en Cévennes, n'autorise que des transmissions haut débit faibles, aléatoires et non sécurisées. **Il n'apportera jamais les débits nécessaires aux nouvelles applications technologiques (télétravail, télé médecine, etc.), applications si utiles, voire vitales en zones rurales.**

De plus en plus d'élus s'inquiètent du parti pris pour l'Internet hertzien au fur et à mesure qu'ils le découvrent. Certains tardent à y adhérer et rencontrent souvent une grogne, voire une fronde de la population.

Ainsi, en Cévennes, le déploiement a pris deux ans de retard pour finalement peu d'abonnés malgré de grands renforts publicitaires. Partout en France, des élus se sont informés et ont déjà pris la mesure du problème. Des maires ont compris la supercherie des opérateurs comme récemment à Comps, Saint-Dézéry, Moussac, Saint Victor des Oules, communes retenues dans le déploiement Wifi régional, lesquelles grâce à la mobilisation des élus et des habitants connaissent désormais un projet filaire (ADSL).

Les réseaux Internet Hertzien sont également abandonnés dans une Région et six Départements dont l'Ardèche et la Drôme. Le réseau exclusivement filaire a été privilégié dans deux Départements et la Région PACA a abandonné la dorsale Wimax, alors qu'elle avait fait l'objet d'un vote du Conseil régional.

Par conséquent, dès que la lumière est faite, les pseudos arguments en faveur des technologies hertziennes s'effondrent.

DU POINT DE VUE JURIDIQUE

LE CONSEIL D'ÉTAT FAIT PRIMER LE PRINCIPE DE PRECAUTION

Depuis l'arrêt du 19 juillet 2010, le Conseil d'État considère que l'administration, notamment lorsqu'elle se prononce sur une autorisation d'urbanisme doit prendre directement en compte le principe de précaution. La portée de cette décision est considérable car elle permet au juge de contrôler la légalité d'un acte administratif en faisant primer le principe de précaution. Combien de décisions prochainement vont-elles condamner des opérateurs à démonter ou interdire l'installation de leurs antennes relais en se fondant sur le principe de précaution.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution française demeure une règle de référence et doit être adopté comme mesure de protection pour vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. **Vous en êtes garant.**

DU POINT DE VUE SANITAIRE

LA POLLUTION ELECTROMAGNETIQUE EST DEVENUE UN ENJEU MAJEUR DE SANTE PUBLIQUE

On passe trop souvent sous silence les risques sanitaires associés aux technologies de télécommunications hertziennes.

Cette absence de risques n'est d'ailleurs jamais garantie par les industriels. En revanche, ils sont soulignés par les plus grandes Compagnies d'Assurance et de réassurances mondiales qui ne couvrent pas, ou plus depuis 2003, les risques sanitaires liés aux émissions de champs et ondes électromagnétiques.

On entend souvent dire qu'aucune preuve ne permet d'établir la nocivité des technologies hertziennes. Ce discours est diffusé et entretenu par les groupements d'intérêts des opérateurs qui exercent leur influence à tous les niveaux de la société et du pouvoir. Ils continuent à nier l'évidence malgré les études qui s'accumulent, constituant autant de pièces à charge.

La question est donc posée : sommes-nous prêts à supporter les risques que les assureurs, bien avisés, ne veulent pas prendre ?

« Il y a un lien prouvé entre champs électromagnétiques, cancers et leucémies (...). Mon discours va à l'encontre des intérêts financiers et économiques mais on ne peut pas supprimer les malades pour faire plaisir aux autorités publiques et politiques du pays. Des études montrent que 10 à 50% de la population pourrait être atteinte par une intolérance aux champs électromagnétiques dans les 25 à 20 ans qui viennent. Il faudra un jour payer la facture si nous ne prenons pas les mesures de précaution et de prévention qui s'imposent dès maintenant », Dominique BELPOMME, Professeur en cancérologie Université Paris-Descartes, 10 octobre 2010.

Pourquoi les maladies liées ondes électromagnétiques sont-elles aujourd'hui largement dissimulées en France. Pour ne pas risquer de gêner les opérateurs et industriels, et éviter de s'interroger sur les conséquences du progrès.

Rappelons que la norme de 0,6 V/m est tolérée par les scientifiques pour la téléphonie mobile, mais n'a aucun sens pour l'accès à Internet puisque la fourniture Internet existe par le réseau filaire, et peut être complétée par le satellitaire, sans aucun risque sanitaire.

Un nombre croissant de nos concitoyens est touché par l'électro hypersensibilité (EHS) ou encore SICEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electromagnétiques).

La mise en place de réseaux hertziens leur rend la vie insupportable, et nombre d'entre eux sont contraints d'abandonner leur lieu de vie, voir leur travail et leur famille. Ils deviennent des « réfugiés environnementaux » réduits au nomadisme et à des conditions de vie terriblement précaires.

Aucune politique, aucun développement économique ne peut excuser cela. D'autant que des solutions réellement pérennes et sans danger existent.

UNE TECHNOLOGIE INUTILE, ARCHAÏQUE, INÉGALITAIRE, PAR CONSÉQUENT UN GÂCHIS

Vous le comprenez, ce choix hertzien non seulement sacrifie de fait le réseau filaire mais est voué également et rapidement à une mort annoncée. La remise à niveau du réseau filaire historique sera d'autant plus difficile et coûteuse que nos territoires auront pris du retard. Quel gâchis !

Accepter la mise en place de réseaux hertziens (Wifi, Wimax ou assimilés), c'est donc faire payer deux fois le contribuable et pour un service déficient. **C'est en fait concrètement officialiser la fracture numérique en instaurant un accès numérique à deux vitesses :**

- un réseau Internet performant pour les territoires rentables, comme les grandes villes
- celui de seconde zone à forts risques sanitaires pour les territoires « moins rentables », les zones rurales.

La seule solution pour réduire la fracture numérique est le filaire déjà déployée sur 98% du territoire et déjà financé par les contribuables.

Que penser d'une telle conception de l'égalité républicaine et du sens de l'aménagement du territoire ? S'agit-il d'un usage judicieux de l'argent public au profit de l'intérêt général ? A moins que l'argent public ne soit au service de fins essentiellement privées.

On peut déplorer le désengagement de France Telecom, l'insuffisance des moyens techniques et humains, la disparition d'un service public des télécommunications égalitaire sur tous les territoires.

Pourtant, il n'est pas trop tard d'entreprendre une remise à niveau sur le réseau filaire pour de manière très satisfaisante régler les problèmes de l'accès Internet et de la téléphonie par le réseau filaire.

Quand les services disparaissent ou sont menacés (écoles, Poste, centres sociaux, ...) le lien par Internet haut débit est ce qu'il reste quand les zones rurales deviennent les laissées pour compte de l'aménagement du territoire.

NOUS EXIGEONS DES POUVOIRS PUBLICS la modernisation du réseau filaire pour porter de façon pérenne et efficace le téléphone et Internet très haut débit dans toute la région Languedoc-Roussillon, avec en complément la solution satellitaire pour les quelques zones très difficiles.

Une plainte collective est en cours de constitution pour demander auprès du Procureur de la République l'interdiction de dispositifs émettant des micro-ondes électromagnétiques en hyperfréquences (WIFI / WIMAX et assimilés).

Dans ce contexte juridique, il faut s'attendre à ce que les opérateurs et les élus concernés par ces contrats soient alors poursuivis en justice par des victimes.

Pourtant, après plusieurs courriers depuis deux ans, nous restons confiants dans vos capacités de dialogue et sommes persuadés, sur la base de ces informations, pouvoir trouver une écoute et les solutions qui conviennent.

Le Conseil régional, à la suite d'une première rencontre à la demande des collectifs Robin des toits du Languedoc-Roussillon, le 4 mars 2010, s'était engagé pour organiser une deuxième table ronde. Malheureusement, nous avons reçu une fin de non recevoir excluant toute nouvelle possibilité d'échanges.

L'assemblée Départementale va être renouvelée. Nous vous interpellons sur la suppression des réseaux hertziens sur votre territoire. C'est à la fois un enjeu de santé publique, un défi d'aménagement du territoire selon un principe d'égalité de traitement.

C'est pourquoi, nous formulons le souhait de vous rencontrer rapidement afin d'aborder concrètement cette question.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire, ainsi que pour toute initiative que vous souhaiteriez prendre pour assurer une réelle disparition de la fracture numérique, tout en évitant des conséquences sanitaires lourdes aux plus vulnérables de vos concitoyens dont vous avez la responsabilité.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération,

Nathalie OUZOULIAS
Présidente Nationale Robin des Toits
Coordinatrice du Collectif Gard / Lozère